

Dans son intervention, il a parlé d'un problème dans le calcul des paiements de péréquation et du financement des programmes établis, ce qui a entraîné une perte de recettes pour les provinces moins prospères.

Pourrait-il expliquer en quoi consiste ce problème et indiquer à quand remonte cette perte et à combien elle s'élève?

• (1340)

M. Reimer: Je n'ai pas les chiffres exacts. Cependant, comme je l'ai mentionné, ces montants s'appliqueront rétroactivement aux provinces moins prospères. Donc, une partie des 400 millions de dollars servira à ramener ces provinces au niveau qui aurait dû être le leur. Le montant total, soit un peu plus de 400 millions de dollars, sert pour la moitié à résoudre une partie du problème. L'autre moitié, soit 200 millions de dollars, est destinée aux provinces démunies afin d'essayer de remettre de l'ordre dans ce programme et d'aider ceux qui auraient pu être lésés par la façon dont il fonctionnait dans le passé.

M. Fisher: Cela répond assez bien à ma question. Si je comprends bien, il y a 200 millions de dollars qui représentent ce qui revient aux provinces pour l'année 1992-1993, et 200 millions de dollars qui correspondent à plus d'une année de recettes que les provinces auraient dû normalement recevoir mais qu'elles n'ont pas reçues.

Nous ne savons toujours pas depuis quand on leur doit cet argent.

M. Reimer: Je suis désolé, mais je ne peux vous répondre à ce sujet. Je peux vous dire cependant que, dans ces 422 millions de dollars, l'amélioration des points d'impôt représente 212 millions de dollars et que la partie portant sur la péréquation pour le financement des programmes établis, qui se poursuivrait l'an prochain, est de 211 millions de dollars. Ainsi, nous avons une amélioration des points d'impôt de 212 millions de dollars, dont une partie est rétroactive, et 211 millions de dollars, ce qui fait au total 422 millions.

Je regrette de ne pouvoir dire au député à quand remonte ce problème. Je n'ai pas les renseignements ici.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer au débat sur ce projet de loi, qui vise à modifier la Loi

sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé.

J'estime que cette mesure est au coeur de ce dont les gens parlent dans leur cour, dans leur cuisine ou au restaurant. Il traite des ententes entre le gouvernement national et l'ensemble des provinces et des territoires.

Franchement, j'appuie l'idée principale de ce projet de loi, car son objectif est de s'assurer que les provinces qui, à un moment donné, sont désavantagées par rapport aux autres puissent, grâce à des paiements de péréquation, maintenir les normes nationales en matière d'enseignement et de soins. Pour moi, c'est l'essence même de ce pays. Un pays qui peut maintenir des normes nationales d'enseignement et de soins aura une volonté nationale qui lui permettra de rester forte et viable.

Plus nous maintiendrons avec vigueur le principe des normes nationales et moins il y aura de gens désireux de se séparer. On parle tellement de cela en ce moment: «Resterons-nous unis ou allons-nous nous séparer?»

Il est important que les gens comprennent qu'une des choses qui nous ont galvanisés, en tant que pays, c'est la loi qui nous a permis de nous assurer que toutes les régions soient traitées de la même façon.

En fait, une partie de cette mesure, à l'article 7—Accords de perception fiscale, dit ce qui suit:

(1) Lorsqu'une province établit des impôts sur les revenus des particuliers ou des personnes morales, ou les deux à la fois, le ministre peut, avec l'approbation du gouverneur en conseil, conclure pour le compte du gouvernement du Canada avec le gouvernement de la province un accord de perception fiscale en application duquel le gouvernement du Canada percevra les impôts provinciaux pour le compte de la province et fera des versements à cette dernière relativement aux impôts ainsi perçus, en conformité avec les modalités que stipule l'accord.

Je crois que c'est là une mesure que les Canadiens désirent. Le ministre d'État aux Finances et à la Privatisation a dit plus tôt aujourd'hui en Chambre que cela nous permettrait de simplifier la fiscalité et que les Canadiens réclament une telle simplification. Ils demandent un système fiscal unique. La paperasserie prend de telles proportions de nos jours, non seulement pour les individus, mais aussi pour les entreprises, particulièrement pour les petites et les moyennes, que les gens se demandent simplement s'il n'existe pas une volonté politique qui pourrait mettre de l'ordre dans tout cela.